



Régulation de séjour pour moi ou pour ma femme

Par **hichimie**, le **07/01/2009** à **15:40**

je suis étudiant en france je me suis marié avec une femme de même origine que moi (tunisienne)

nous sommes mariés en consulat tunisienne en Italie car elle avait le visa en ce moment par l'Italie je veux faire le regroupement familial mais mon séjour est de 1 an renouvelable et pour travailler j'ai le droit que de 60%.

j'ai acheté les meubles et j'ai acheté une voiture...

comment faire pour régler la situation de ma femme.

sachant que j'ai un diplôme en chimie et en informatique et ici en France je suis mes études universitaires en chimie.

Est-ce que posséder un contrat CDD de 12 mois me suffit pour changer mon statut d'étudiant en salarié?

Est-ce que ma femme si elle décroche un contrat de travail CDI en télémarketing sera suffisant pour régler sa situation de son séjour en France?

je suis en France depuis juillet 2007 et ma femme est en France depuis septembre 2008 et son visa était pour l'Italie et pour l'instant est expiré.

veuillez s'il vous plaît me trouver une solution pour changer mon statut pour que je puisse régler la situation de ma femme ou il y a-t-il d'autre solution pour que je puisse régler la situation de ma femme

merci